

nos
GÉANTS



**DORIMÈNE
DESJARDINS**

(1858-1932)

OI-2 : Établir des liens de causalité

Question 1

À l'aide des documents suivants, expliquez comment Alphonse Desjardins en est venu à fonder des caisses populaires.

Répondez à la question en précisant et en reliant les éléments suivants :

- La conséquence sur le développement national de la difficulté d'obtenir du crédit;
- Les gestes que fait Alphonse Desjardins pour remédier à cette situation;
- L'aboutissement de ses démarches.

Document 1

Le 6 décembre 1900, plus de 130 citoyens participent à l'assemblée de fondation de la Caisse populaire de Lévis, première coopérative d'épargne et de crédit en Amérique du Nord.
(Manon Leroux, *Nos géants : Dorimène Desjardins*, dossier de recherche, FLG, 2021.)

Document 2

Alphonse Desjardins comprend graduellement que la difficulté pour les petites gens d'obtenir du crédit est un frein important au développement national. En 1897, il assiste à un débat à la Chambre des communes à Ottawa (il y est devenu sténographe) qui lui fait découvrir les ravages de l'usure.
(Manon Leroux, *Nos géants : Dorimène Desjardins*, dossier de recherche, FLG, 2021.)

Document 3

Il entreprend alors des recherches et découvre les modèles coopératifs européens. Ses travaux aboutissent au modèle de caisse populaire paroissiale, qui permettrait à la classe laborieuse de se prendre en mains, de développer le goût de l'épargne et d'avoir accès au crédit sans se faire escroquer.
(Manon Leroux, *Nos géants : Dorimène Desjardins*, dossier de recherche, FLG, 2021.)

OI-1 : Établir des liens de causalité - Réponses

La conséquence sur le développement national de la difficulté d'obtenir du crédit :

Les gestes que fait Alphonse Desjardins pour remédier à cette situation :

L'aboutissement de ses démarches :

OI-3 : Situer dans le temps et dans l'espace

Question 2

Dorimène Desjardins naît en 1858 à Sorel et décède en 1932 à Lévis.

En analysant la carte suivante, situez géographiquement la ville de Sorel par rapport à Sherbrooke, à Trois-Rivières et à Montréal.



Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec

OI-4 : Déterminer des causes et des conséquences

Question 3

Alphonse Desjardins, engagé dans divers réseaux et activités dans la région de Lévis des années 1880-1890, comprend graduellement que la difficulté pour les petites gens d'obtenir du crédit est un frein important au développement national.

À l'aide des documents suivants, indiquez une conséquence de cette prise de conscience.

Document 1

Alphonse Desjardins découvre le modèle coopératif européen. Ses recherches fructueuses aboutissent au modèle de caisse populaire paroissiale, qui permettrait à la classe laborieuse de se prendre en mains, de développer le goût de l'épargne et d'avoir accès au crédit sans se faire escroquer.
(Manon Leroux, *Nos géants : Dorimène Desjardins*, dossier de recherche, FLG, 2021.)

Document 2

Le 6 décembre 1900, plus de 130 citoyens participent à l'assemblée de fondation de la Caisse populaire de Lévis, première coopérative d'épargne et de crédit en Amérique du Nord.
(Manon Leroux, *Nos géants : Dorimène Desjardins*, dossier de recherche, FLG, 2021.)

Document 3

De 1907 à 1915, Desjardins arpente le Québec et l'Ontario pour participer à la fondation de multiples caisses. Ce n'est qu'après son décès que les caisses se regrouperont en fédération, en 1932.
(Manon Leroux, *Nos géants : Dorimène Desjardins*, dossier de recherche, FLG, 2021.)

OI-5 : Mettre en relation des faits

Question 4

Chacun des documents suivants précise un aspect de l'apport des femmes et des épouses au développement des caisses populaires au Québec, ce qui était encouragé par Alphonse Desjardins.

Dans le tableau ci-dessous, inscrivez le numéro du document correspondant à l'aspect évoqué.

Document 1

Comme ces caisses ont connu des débuts modestes, l'impossibilité d'engager un employé rémunéré a fait en sorte que le travail de l'épouse était essentiel, voire central.
(Manon Leroux, *Nos géants : Dorimène Desjardins*, dossier de recherche, FLG, 2021.)

Document 2

Un ancien chef du Service de l'inspection de la Fédération provinciale confirme que « dans 75 % des cas, les caisses sont nées sous la conduite des femmes, surtout en milieu rural ».
(Guy Bélanger, dans Manon Leroux, *Nos géants : Dorimène Desjardins*, dossier de recherche, FLG, 2021.)

Document 3

De très nombreuses caisses populaires ont été fondées dans des résidences privées.
(Manon Leroux, *Nos géants : Dorimène Desjardins*, dossier de recherche, FLG, 2021.)

Document 4

Cette façon de faire a été encouragée par le mari de Dorimène Desjardins, qui exhortait les administrateurs des caisses à mettre à contribution leur épouse ou leurs filles.
(Adapté de Manon Leroux, *Nos géants : Dorimène Desjardins*, dossier de recherche, FLG, 2021.)

Aspect de l'apport des femmes	Document #
Ouverture de caisses populaires dans des maisons privées	
Aucun employé rémunéré	
Appui d'Alphonse Desjardins	
Hors des villes	

OI-6 : Déterminer des changements et des continuités

Question 5

En 1866, au Québec, le statut juridique et politique de la femme laisse songeur. Le Code civil du Bas-Canada confirme l'incapacité juridique de la femme mariée, qui se retrouve au niveau des mineurs et des aliénés : elles ne peuvent être tutrices, disposer de leur salaire ni se défendre en justice.

À l'aide des documents suivants, relevez cinq éléments de changement concernant le statut juridique et politique de la femme à partir de 1930.

Document 1

Ce n'est qu'à partir des années 1930 que seront progressivement modifiés des articles de la loi, redonnant aux femmes mariées un statut d'égalité, qu'elles ne retrouveront toutefois pleinement qu'en 1964 (Loi sur la capacité juridique de la femme mariée).
(Manon Leroux, *Nos géants : Dorimène Desjardins*, dossier de recherche, FLG, 2021.)

Document 2

En 1934, les femmes mariées peuvent ouvrir un compte bancaire à leur nom.
(Manon Leroux, *Nos géants : Dorimène Desjardins*, dossier de recherche, FLG, 2021.)

Document 3

En 1931, à la suite du rapport de la Commission d'enquête sur les droits civiques des femmes au Québec, une femme mariée en communauté de biens obtient le droit de disposer de son salaire.
(Manon Leroux, *Nos géants : Dorimène Desjardins*, dossier de recherche, FLG, 2021.)

Document 4

Ce n'est qu'en 1955 que la fonction publique fédérale cesse de congédier les femmes lorsqu'elles se marient, et en 1962 que la Commission scolaire catholique de Montréal met fin à l'interdiction pour les femmes mariées d'enseigner.
(Manon Leroux, *Nos géants : Dorimène Desjardins*, dossier de recherche, FLG, 2021.)

OI-7 : Dégager des différences et des similitudes

Question 6

Les documents suivants traitent de ce qu'on appelle l'idéal social de Dorimène Desjardins et de celui de son mari.

En vous appuyant sur ces documents, expliquez brièvement si cet idéal est similaire ou différent chez les deux époux.

Document 1

En notre ère où la contribution des femmes à l'histoire est mise de l'avant de plus en plus systématiquement, on peut se demander, étant donné la reconnaissance tardive de la contribution de Dorimène Desjardins, s'il n'y a pas là une légère exagération, si Mme Desjardins, peut-être, n'a pas simplement été une bonne épouse dévouée à son mari.
(Manon Leroux, *Nos géants : Dorimène Desjardins*, dossier de recherche, FLG, 2021.)

Document 2

Dorimène Desjardins n'a pas simplement été une bonne épouse dévouée à son mari. Selon Guy Bélanger (historien de la Société Alphonse-Desjardins), rien n'obligeait Mme Desjardins à s'engager aussi pleinement dans le projet de son mari.
(Manon Leroux, *Nos géants : Dorimène Desjardins*, dossier de recherche, FLG, 2021.)

Document 3

« De toute évidence, l'engagement de Dorimène Desjardins était un choix personnel. Son dévouement n'était pas commandé uniquement par son rôle d'épouse. » Elle avait un idéal social à la hauteur de celui de son époux, comme l'a souligné L'Action catholique lors de son décès.
(Guy Bélanger, dans Manon Leroux, *Nos géants : Dorimène Desjardins*, dossier de recherche, FLG, 2021.)
